



COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
22/11/2024

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	150

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_078_C

Objet de la délibération :
Convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fonds de plan « très grande échelle » et pour la production de mise à jour sur le territoire du Département du Lot et Garonne au format d'échange du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) avec TE47 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnes)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Patrick YAOUANC (Calonges),

Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Stéphane ROSSATO (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Gratelpoup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jean-Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain BUGGIN (Loubès Bernarc), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Eric MARCUZZO (Monbalen), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Alexandra EGLIN (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Guy DENOUAL (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas),

Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Patrick CAYROU (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Messieurs Jean-Claude VIGNEAU (suppléant à Castelmoron sur Lot), Gérard DELBREL (conseiller municipal à Saint Antoine de Ficalba) et Cyril FORTUNEL (Saint Pastour).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuve), Didier RIVIÈRE (Castella), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Jérôme LAPLACE (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU

(Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Maurice PIERRE (Nicole), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Franck MORVAN (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Jérémy VIOTTO (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintraillles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_078_C

Objet : Convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fonds de plan « très grande échelle » et pour la production de mise à jour sur le territoire du Département du Lot et Garonne au format d'échange du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) avec TE47 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Vu l'article R554-22 du Code de l'environnement relatif aux mesures à prendre lors de l'élaboration de projets de travaux rendant obligatoire l'utilisation d'un PCRS pour tous les acteurs impliqués dans les travaux applicable au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (loi anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » applicable au 1^{er} juillet 2012 ;

Vu le protocole d'accord national conclu le 24 juin 2015 par le CNIG, la FNCCR, l'AMF, l'ARF, l'ADCF, l'AFIGEO, la chambre syndicale nationale des géomètres topographes, l'IGN, l'OGE, GRDF et ENEDIS ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2018 imposant l'utilisation d'un fond de plan selon le standard national PCRS au plus tard le 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

Madame la Présidente expose les précisions suivantes :

Pour améliorer la sécurité des travaux à proximité des réseaux, la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » est entrée en application le 1^{er} juillet 2012. Cette réforme introduit des changements importants en matière de règles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans les travaux sur l'espace public :

- les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers ;
- les exploitants de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages. A ce titre, ils doivent obligatoirement enregistrer et mettre à jour les zones d'implantation de leurs réseaux et ouvrages au moyen du guichet unique ;
- les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent.

Contexte réglementaire

Compte tenu de la diversité des fonds de plan utilisés pour localiser les réseaux enterrés, ainsi que de leur manque de précision et de fiabilité, un volet cartographique a été ajouté à la réforme DT-DICT. Tel est l'objet du protocole d'accord national conclu le 24 juin 2015 entre le CNIG, la FNCCR, l'AMF, l'ARF, l'ADCF, l'AFIGEO, la Chambre Syndicale Nationale des Géomètres-Topographes, l'IGN, l'OGE, GRDF et ENEDIS. Ce protocole prévoit la mise en place d'un fonds topographique unique, dénommé Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). L'arrêté ministériel du 26 octobre 2018 impose à tous l'utilisation d'un fond de plan selon le standard national PCRS, au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan de très haute précision (photo aérienne de résolution à 5 cm), destiné à fiabiliser et sécuriser le repérage des réseaux enterrés, aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale.

Les exploitants, qu'ils soient publics ou privés, concernés par la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité, de gaz, d'éclairage public, d'eau, d'assainissement, de chaleur, etc., doivent impérativement se conformer à ces nouvelles exigences.

La mise en place d'un partenariat technique et financier

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), depuis son changement statutaire du 18 octobre 2022, a inscrit la compétence PCRS dans ses statuts, l'autorisant à porter ce projet et participer à son financement. En 2023, TE 47 s'est déclaré Autorité Publique Locale Compétente : chef de file du projet en Lot-et-Garonne, il doit assurer le montage du financement avec les partenaires publics et privés, mettre en œuvre, animer et piloter le projet au niveau départemental.

TE 47, ENEDIS et le Groupement d'intérêt public (GIP) ATGeRi (dans le cadre de PIGMA) se sont ainsi rapprochés pour fonder un partenariat technique et financier pour l'élaboration du PCRS en Lot-et-Garonne. Ces partenaires fondateurs ont pris l'initiative de concevoir la première base socle d'un PCRS sur le territoire, de définir les conditions de sa diffusion et de sa mise à jour.

Une convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe, définit les modalités administratives, techniques, juridiques et financières de cette mise en œuvre. Le GIP ATGeRi effectuerait et serait rémunéré pour ses prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce partenariat est ouvert à tout autre partenaire pertinent intéressé, principalement aux gestionnaires de réseaux, aux EPCI et au Département de Lot-et-Garonne. Le PCRS constitue en effet un support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur, dont le référentiel de base comporte les éléments de voirie (bordures, seuils, façades, quais, arbres, ...) indispensables à l'utilisation des exploitants. C'est aussi un outil géographique d'une extrême précision (à 10 cm près) permettant aux partenaires de multiples applications en lien avec le développement économique, touristique, de connaissance du patrimoine etc.

La création du PCRS implique la production et la gestion de deux types de données :

- l'orthophotoplan PCRS image ;
- Les données générées dans le cadre des mises à jour en continu du PCRS Lot-et-Garonne (raster ou vecteur)

La mise en œuvre PCRS image, ainsi que la production en continu des mises à jour du PCRS se déclinent en trois types d'actions :

- la constitution de l'orthophotoplan PCRS-image (raster) sur le territoire du Lot-et-Garonne au format d'échange PCRS ;
- le stockage, la diffusion et la mise à disposition du PCRS du Lot-et-Garonne ;
- la production en continu d'un fond de plan PCRS (raster ou vecteur) du Lot-et-Garonne.

L'orthophotoplan PCRS image et ses mises à jour en continu seront détenues en copropriété par les acteurs du partenariat.

Le budget prévisionnel de l'opération et les contributions financières

Le coût global de cette vaste opération est estimé à 1 525 465 euros TTC soit 1 283 720 euros HT.

Ce montant comprend les frais d'investissement initiaux liés à l'acquisition des données mais également les frais d'investissement et de fonctionnement liés à la mise à jour, à l'hébergement, à la maintenance et à l'animation.

Une décomposition du budget prévisionnel a été estimée en intégrant comme partenaires au projet l'ensemble des gestionnaires de réseaux, les EPCI et le Département de Lot-et-Garonne.

La part totale de la contribution à la charge d'EAU47 est estimée à 186 091 € HT, répartie sur cinq ans, de 2025 à 2029. La répartition entre les signataires est liée au kilométrage de réseau.

En cas de coût réel de réalisation du projet supérieur au budget prévisionnel, ou de modification de ce dernier, le montant total dû par le Syndicat EAU47 sera plafonné à une hausse de 10 %.

Le calendrier de déploiement

TE 47 a ainsi lancé en octobre 2024 un appel d'offres portant sur la constitution du Plan Corps de Rue Simplifié, par le biais de l'acquisition de prises de vues aériennes et production d'une orthophotographie haute résolution dès début 2025.

Les engagements des partenaires, ayants-droits, prestataires

Les partenaires adhérant au projet, leurs ayants-droits et prestataires s'engagent notamment :

- à participer aux instances de gouvernance et de pilotage : comité de pilotage et comité de suivi opérationnel,
- à une bonne utilisation du fond de plan « très grande échelle image » au format d'échange PCRS,
- à respecter les règles de diffusion et de mise à disposition du PCRS Lot-et-Garonne définies dans la convention,
- à participer à toutes les opérations de maintenance nécessaires contribuant à l'amélioration du PCRS Lot-et-Garonne et à recenser et mettre en commun les zones nécessitant des mises à jour.

Considérant le projet de convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fond de plan « très grande échelle » et la production de mises à jour sur le territoire de Lot-et-Garonne au format d'échange PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) ci-annexé ;

Considérant l'intérêt d'EAU47 de participer à la mise en œuvre de ce projet afin de bénéficier d'un support topographique de très haute précision, destiné à fiabiliser, sécuriser le repérage des réseaux enterrés et répondre à ses obligations réglementaires ;

Le Comité syndical a donc été amené à valider les modalités administratives, techniques, juridiques et financières à mettre en œuvre pour y parvenir.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :**

À l'unanimité des membres présents,

VALIDE les termes de la convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fonds de plan « très grande échelle » et pour la production de mise à jour sur le territoire du Département du Lot et Garonne au format d'échange du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) avec TE47 du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 selon le projet en annexe ;

APPROUVE la contribution financière estimative pour EAU47 de 185 640 €, répartie de 2025 à 2029 ;

AR Prefecture

047-254702491-20241128-24_078_C-DE

Reçu le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

DÉSIGNE Madame Geneviève LE LANNIC Présidente comme représentant titulaire de la collectivité au sein du comité de pilotage, et Monsieur Jean-Pierre VICINI Vice-Président comme son suppléant ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer la présente délibération ainsi que toute pièce s’y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA